



Comment déclarer ma grossesse et obtenir un titre de séjour?

Par **mariarleth**, le **27/08/2014 à 15:51**

Bonjour !rns'il vous j'aimerais savoir comment m'y prendre pendant ma grossesse et après pour l'obtention du titre de séjour.rnrnEn fait je suis sans papiers français mais titulaire d'un titre de séjour européen et enceinte depuis peu d'un français. J'aimerais savoir quelles sont les démarches à suivre pour la déclaration de grossesse d'une part, la reconnaissance de l'enfant par son père plus tard et enfin la demande d'un titre français pour moi.rnje vous serai gré de bien vouloir me conseiller. Merci d'avance.rnMariarleth

Par **aguesseau**, le **27/08/2014 à 16:21**

bjr,rnrnvous trouverez ci-dessous ce qu'indique le site de l'administration française sur ce sujet:rnrn" Parent d'enfant françaisrnrnSi vous êtes père ou mère d'un enfant français mineur résidant en France, vous pouvez recevoir une carte vie privée et familiale .rnrnVous n'avez pas à présenter de visa.rnrnVous devez contribuer à l'entretien et à l'éducation de votre enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans." rnrnsource: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2209.xhtml>rnrnpour que votre enfant soit français, il est impératif que son père français le reconnaisse.rnrncdt